

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) : Mme AZIHARI donne pouvoir à M.BEN EMBAREK
Mme BOURAT donne pouvoir à M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE

OBJET : Adhésion à la plateforme Initiative Vienne et attribution d'une subvention

Initiative Vienne est l'une des 225 plateformes d'Initiative France, premier réseau associatif d'appui et de financement des créateurs et repreneurs d'entreprises.

Chaque plateforme soutient les entrepreneurs de son territoire en leur proposant gratuitement une offre de service complète. Elle accompagne les entrepreneurs dans la phase de maturation du projet, notamment par le biais d'un parrainage sur une année. Elle propose également un suivi personnalisé post-crétation.

Elle accorde des prêts d'honneur sans intérêt et sans garantie qui permettent à l'entrepreneur une facilité d'accès au prêt bancaire et qui financent un besoin en fonds de roulement, des investissements ou bien encore la création ou le maintien d'emploi.

Elle regroupe des acteurs privés (dont les banques), institutionnels, et publics qui ont pour objet de favoriser la création, la reprise et le développement d'activités d'entreprises pérennes par la mise en œuvre, d'une part de moyens financiers adaptés, d'autre part, de moyens humains liés à l'accompagnement des porteurs de projet et suivi des activités et des entreprises qui seront soutenues.

Sa mission se réalise notamment, au moyen de l'utilisation de fonds spécifiques dédiés (fonds de prêts d'honneur, dispositif NACRE, Fonds Agricole...), par l'octroi de prêts d'honneur principalement à des créateurs, repreneurs, et développeurs d'activités ou d'entreprises afin de faciliter la réalisation de leurs projets et de leur permettre d'avoir accès au financement bancaire dans des conditions normales voire privilégiées.

En 2016, la plateforme Initiative Vienne a financé 49 entreprises pour un montant de 629 400 € de prêts d'honneur engagés dont 77 900 € au titre du dispositif NACRE. 177 emplois ont été créés ou maintenus et 75 chefs d'entreprises accueillis et accompagnés. La part de Grand Châtellerault représente 20% de l'activité.

Les projets de développement depuis 2016 et pour 2017:

- *Toute activité économique est désormais éligible,*
- *Création d'un fonds de croissance dédié aux entreprises de plus de 3 ans dont le modèle économique nécessite un développement avec un renforcement des fonds propres,*
- *Création d'un fonds agricole dédié aux agriculteurs non éligibles à la dotation aux jeunes agriculteurs, en collaboration avec Initiative Nouvelle Aquitaine et la Chambre d'Agriculture 86,*
- *Élargissement aux reprises d'entreprises après redressement ou liquidation judiciaire.*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****du 11 septembre 2017****n°25****page 2/3****BUDGET PREVISIONNEL 2017**

DÉPENSES		RECETTES	
	Budget 2017		Budget 2017
Achats	1 198 €	Prestations initiative Poitou Charentes	1 000 €
Services extérieurs (loyers)	8 100 €	NACRE	30 000 €
Autres services extérieurs	26 960 €		
Charges de personnel	176 086 €	Conseil Départemental	- €
		Grand Poitiers	25 000 €
Impôts et taxes	1 196 €	EPCI Loudun	4 000 €
Dotations aux amortissements	800 €	EPCI Vienne et Gartempe	6 000 €
Impôts société	2 160 €	EPCI Haut Poitou	6 000 €
		Grand Châtellerault	7 500 €
		EPCI Vallée du Clain	4 000 €
		EPCI Civray Couhé	4 000 €
		Région Nouvelle Aquitaine	86 000 €
		Cotisations	27 000 €
		Produits financiers	12 000 €
		Aide à l'emploi	1 500 €
		Fonds propres	2 500 €
TOTAL DEPENSES	216 500 €	TOTAL RECETTES	216 500 €

VU l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la convention de partenariat relative à la contribution financière de Grand Châtellerault à l'association Initiative Vienne,

CONSIDERANT l'intérêt pour Grand Châtellerault du bien fondé de la plateforme sur son territoire où elle-même exerce une compétence en matière de développement économique,

CONSIDERANT l'importance de continuer à soutenir les actions en faveur de la création et la reprise d'entreprise,

CONSIDERANT le montant total de l'opération qui s'élève à 216 500 €,

Délibération du bureau prise par délégation

du 11 septembre 2017

n°25

page 3/3

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 7 500 € à l' association Initiative Vienne,
- d'adhérer à l'association au sein du collège "Collectivités Publiques" au travers d'une cotisation annuelle fixée en 2017 à 250 €,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Cette dépense sera imputée aux comptes 90.10 / 6574 / 4300 et 90.10/6281/4300

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège Grand Châtellerault le 14/09/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER